

Le Budget Primitif « bien équilibré » a été adopté

Pour l'ensemble des mairies, le mois d'avril rime avec budget primitif. C'était la principale question à traiter le lundi 4 avril dernier lors du conseil municipal. La commission finances avait au préalable examiné et validé les propositions avant de les soumettre à l'approbation de l'ensemble. Sur le versant dépenses de fonctionnement, les prévisions en carburant et électricité ont été majorées, au vu de la situation européenne actuelle. Côté investissement, les travaux prévus concernent les toits de l'école. Le budget primitif, bien équilibré, a donc été adopté après étude. Puis est venu le moment d'entériner l'augmentation du taux des taxes foncières 2022. Pour les propriétés bâties, on passerait de 31.9 % à 32.9 % et pour les non bâties, de 70 % à 71 %, ce qui représente une différence de 1 point pour chacune et donc une hausse limitée. Après cela, place à la commission adressage et à son devis de panneaux de rues ivoire et bleu avec écusson, plaques de numéros assorties, poteaux... Un courrier type pour les divers organismes habituels sera distribué aux habitants en même temps que la plaque numérotée et ses vis. Il restait à évoquer en questions diverses, les projets futurs, comme un City-Park sur le terrain de tennis actuel, le changement écologique d'éclairage et de chauffage de la salle des fêtes et la rénovation de l'appartement au-dessus de l'école. Il faudra donc établir un planning en fonction des priorités, mais surtout, des finances !

R.GUILLEMET La Dépêche 12-4-22 p. 26

